

SOMMAIRE

Stades phénologiques
Flavescence dorée
Mildiou
Oïdium
Vers de la grappe
Maladies du bois
Cicadelle verte
Cochenille farineuse
Prévision météo
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CRVI
Rédacteur : Gilles Salva



Structures partenaires :
CA2B, SCA UVIB, Domaine
Comte Peraldi, Clos d'Orléa,
Domaine Terra Vecchia, Clos
Capitolo, Domaine
d'Alzipratu, C.A.P.

Directeur de publication :
Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>

Crédit photo : CRVI de
Corse,



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Agence
Française pour la
Biodiversité, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ÉCOPHYTO.



A RETENIR

Mildiou : De nouveaux foyers sont attendus

Oïdium : Période sensible

Vers de la grappe : Deuxième génération d'eudémis en cours

Flavescence dorée : Suivre les arrêtés préfectoraux, 2^{ème} traitement imminent

• STADES PHENOLOGIQUES

Les cépages Niellucciu, Biancu gentile, Sciaccarellu et Grenache ont presque atteint le stade fermeture de la grappe (L). Dans la majorité des cas, la vigne se trouve entre le stade petit pois (K) et le stade fermeture de la grappe (L).



Stade K : Petit pois



Stade L : Fermeture de grappe

• FLAVESCENCE DOREE

La flavescence dorée est une maladie réglementée classée dans les dangers sanitaires de catégorie I. Elle est due à un phytoplasme, qui est transmis dans les ceps par une cicadelle vectrice : *Scaphoïdeus titanus*. Le phytoplasme se réfugie dans l'intestin de son hôte suite à une piqûre d'un cep déjà atteint.

Les symptômes s'expriment à partir de juillet/août sur une partie ou sur la totalité du cep par un enroulement des feuilles, ainsi qu'une coloration rouge pour cépage noir et jaune pour cépage blanc, mais également un raccourcissement des entre-noeuds, un dessèchement des inflorescences et l'absence d'aoûtement.

Sur l'ensemble de la Corse deux périmètres de lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée de la vigne ont été définis par arrêtés préfectoraux. Ces arrêtés sont disponibles en suivant les liens :

- [Haute-Corse](http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2018-AP_F-Doree_2B_du_11-12-2017_cle0badca.pdf) (http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2018-AP_F-Doree_2B_du_11-12-2017_cle0badca.pdf)

- [Corse du sud](http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2018-AP_F-Doree_2A_du_19_janvier_2018_cle07af77.pdf) (http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2018-AP_F-Doree_2A_du_19_janvier_2018_cle07af77.pdf)

Gestion du risque :

- La lutte débute par le piégeage des premières larves de *Scaphoideus titanus* dans le but de déterminer les dates de traitement optimales. L'explication de ce dispositif de surveillance est disponible à l'adresse suivante : <http://www.fredon-corse.com/standalone/8/0E998gS8d6cK9JltNq2qoFnW.pdf>

Dans les liens mentionnés ci-dessus, figurent entre autres la liste des communes concernées et les modalités de lutte (dates et nombre de traitements).

2 ou 3 traitements sont généralement imposés selon que les communes sont listées en annexe 1A ou 1B :

- 1^{er} traitement : un mois après la détection des premières larves par piégeage. Cette durée correspond à l'incubation du phytoplasme dans l'insecte, suite à laquelle ce dernier devient infectieux.
 - 2^{ème} traitement : à prévoir en fin de rémanence du premier insecticide.
 - 3^{ème} traitement éventuel : a lieu en milieu d'été et vise les adultes venant d'autres vignes.
- Les ceps atteints doivent impérativement être arrachés et brûlés dès leur identification, car ils ne peuvent pas guérir.
 - L'utilisation de plants sains ayant subi un traitement à l'eau chaude ou provenant de zones indemnes permet de limiter le risque.

En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 - Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

• **MILDIOU**

Observation : La maladie est toujours très présente sur l'ensemble du vignoble. Les contaminations issues des pluies du 13 juin sont en cours d'extériorisation. La fréquence est élevée, mais l'intensité d'attaque reste raisonnable, hormis pour certaines situations difficiles à maîtriser. Dans l'ensemble, c'est le grenache qui est le plus touché.

Les symptômes sur feuilles concernent toutes les régions et de nombreux cépages :

- Côte orientale (Aléria, Borgo, Ghisonaccia, Saint Antoine) sur Niellucciu, Grenache, Vermentinu.
- Balagne (secteur Calvi) sur Grenache, Niellucciu, Sciaccarellu, Vermentinu, Aleaticu.
- Cap Corse (Rogliano) sur Aleaticu, Grenache et Niellucciu.
- Ajaccio sur Grenache et Sciaccarellu.
- Patrimonio sur Niellucciu.

Le Rot gris est toujours présent sur la côte orientale (Ghisonaccia, Aleria) sur Grenache, dans le secteur d'Ajaccio (Cauro) sur Grenache, ainsi que dans le Cap Corse (Rogliano) sur Sciaccarellu et Niellucciu.

Les pluies du 24 juin ont provoqué des repiquages dont les manifestations seront visibles dans les prochains jours.

Evaluation du risque : Encore fort, mais en diminution sur les parcelles précoces bien protégées jusqu'à maintenant. Le potentiel épidémique à l'échelle du vignoble reste élevé, cependant la prévision de temps sec se confirme et devrait permettre une amélioration de la situation. Par ailleurs, la sensibilité de la vigne décroît à l'approche de la fermeture de grappe et de la véraison.



• **OÏDIUM**

Observation : La maladie continue de se manifester, en majorité sur grappes, notamment en Haute Corse :

- Cap Corse (Rogliano) sur feuilles et grappes de Vermentinu et de Niellucciu.
- Côte orientale (Ghisonaccia, Aleria, Borgo, Saint Antoine) sur grappes de Niellucciu, de Sciaccarellu, de Vermentinu, de Biancu gentile et de Grenache.
- Patrimonio sur grappes de Niellucciu.

Evaluation du risque : Fort. Jusqu'à fermeture de la grappe, la vigne se trouve toujours dans une période de forte sensibilité au champignon. Si l'oidium s'est manifesté avant ce stade, il peut quand-même continuer sa progression jusqu'à provoquer l'éclatement des baies.



• VERS DE LA GRAPPE

Modélisation : D'après le modèle utilisé, les pontes sont toujours en cours, et les jeunes larves (L1 et L2) sont actuellement majoritaires. Les premières larves âgées (à partir du stade L3) ont dû faire leur apparition dans les zones précoces, et devraient être visibles dans le reste du vignoble d'ici la première semaine de juillet.

Observation : Les piégeages sont en augmentation (exemple, sur Ghisonaccia, 1 eudémis semaine 23 et 62 semaine 25) et confirment la modélisation. Cependant, à ce jour, aucune larve ni perforation des baies ne nous ont été signalées.

Une évaluation de l'évolution des populations larvaires est possible en effectuant le test de la saumure :

- Prélever une grappe par cep (sur 25 ceps environ) de manière aléatoire
- Dissoudre 100 g/L de sel dans 10 à 15 litres d'eau
- Immerger totalement l'ensemble des grappes prélevées
- Agiter régulièrement afin de favoriser la remontée des larves à la surface
- Au bout de 20 minutes, débiter le dénombrement
- Répéter l'opération durant une heure minimum

Évaluation du risque : Variable en fonction de manifestations d'attaques de première génération.



Aucun Faible Moyen Fort Très fort

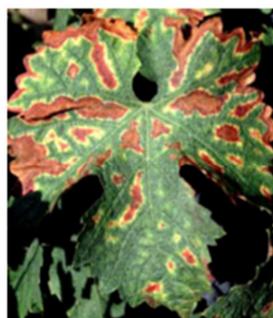
• MALADIES DU BOIS

Biologie : L'Esca et le Black Dead Arm (BDA) sont deux maladies du bois causées par l'association de plusieurs champignons qui colonisent le bois. Suite à leur développement, la vigne peut exprimer des symptômes sous deux formes :

- Une forme lente qui s'extériorise sur le feuillage par : une coloration internervaire jaune pour les cépages blancs ou rouge pour les cépages rouge. Dans le cas du BDA, ces colorations s'accompagnent d'un liseré rouge vineux.



Symptômes foliaire de BDA sur cépage rouge (gauche) et blanc (droit) – Source : IFV



Symptômes foliaire d'ESCA sur cépage rouge (gauche) et blanc (droit) – Source : IFV

- Une forme apoplectique qui débute par un dessèchement rapide et total (quelques heures à quelques jours) du feuillage, des rameaux, des inflorescences / baies, puis provoque à court terme la mort du cep.



Symptômes d'apoplexie

Observation : Des nouvelles formes apoplectiques de maladies du bois sont ponctuellement apparues sur l'ensemble du vignoble Corse. Une grande majorité de cépages et de secteurs sont concernés.

Gestion du risque :

- Afin de limiter les sources d'inoculum, il est fortement conseillé de procéder à un marquage des ceps atteints dans l'objectif de les arracher et les brûler durant l'hiver.
- Effectuer une taille permettant de respecter les flux de sève de la plante
- Effectuer un recépage ou un greffage ([Fiche pratique recépage - greffage](#))
- Dans le but de guérir le cep, il est possible d'effectuer un curetage de ce dernier ([Fiche pratique curetage](#))

• **CICADELLE VERTE**

Biologie : Cf bulletin de santé du végétal n°5

Observation : Tous les stades sont actuellement présents sur plusieurs cépages (Grenache, Niellucciu, Vermentinu, Sciaccarellu, Syrah) en côte orientale. Les populations évoluent peu et sont toujours faibles.

Evaluation du risque : Faible



Dégât de cicadelle verte sur Niellucciu

• **COCHENILLE FARINEUSE**

Observation : Des cochenilles farineuses (*Pseudococcus viburni*) font leur apparition dans quelques vignes de la côte orientale et de Balagne, sur Niellucciu, Sciaccarellu, et Vermentinu.

Evaluation du risque : Faible, mais surveiller l'évolution des populations (quantité et localisation sur la plante).



Pseudococcus viburni sur feuille de vigne

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Mercredi 27 juin	Jeudi 28 juin	Vendredi 29 juin	Samedi 30 juin	Dimanche 1er juillet	Lundi 2 juillet	Mardi 3 juillet
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Temps ensoleillé	Journée ensoleillée sur le littoral avec des nuages sur le relief pouvant donner des averses orageuses.		Week end ensoleillé ; hausse des températures		Pas de changement	

Pour la période du samedi au mardi l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est *fastidiosa*, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux Etats-Unis. A ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur *Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera*. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.